

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 16 juillet 2019 portant désignation des membres du jury de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2019

NOR : INTS1920033A

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 23 août 1971 modifié relatif au brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur ;

Vu l'arrêté du 12 février 2019 fixant les dates de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignées en qualité de membres du jury de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (BAFM) pour la session 2019, les personnes citées ci-après :

- a) En tant que représentants du ministère chargé de la sécurité routière :
- le sous-directeur de l'éducation routière et du permis de conduire ou son représentant, président du jury ;
 - le chef du bureau de la réglementation de la formation et des professions de l'éducation routière ou son représentant, vice-président du jury.
- b) En tant que représentants du ministère de l'éducation nationale :
- M. Cyril Desouches, inspecteur d'académie, conseiller technique auprès du délégué interministériel à la sécurité routière ;
- Mme Sabine Piot, responsable de la commission professionnelle consultative « transports et sécurité ».
- c) En tant que représentants des centres de formation de moniteurs, sur proposition des organisations professionnelles :
- M. Alain Catala, Union nationale intersyndicale des enseignants de la conduite ;
- M. Lorenzo Lefebvre, Conseil national des professions de l'automobile ;
- M. Eric Demazoin, Union nationale des indépendants de la conduite.
- d) En tant que représentant des enseignants salariés, titulaire du BAFM, sur proposition des organisations professionnelles :
- M. Alexis Le Galleu, Fédération nationale des enseignants de la conduite.
- e) En tant que personnalités choisies en raison de leurs compétences en matière de pédagogie, de circulation et de sécurité routières :
- Mme Karin Schoelcher, Institut national de sécurité routière et de recherches ;
- Mme Laurence Lacroix, association « école de conduite française » ;
- Mme Céline Pouit, Association nationale pour la promotion de l'éducation routière ;
- M. Xavier Savignac, centre d'éducation routière.

Article 2

Le délégué à la sécurité routière est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 juillet 2019.

Pour le ministre et par délégation :
Le délégué à la sécurité routière,
E. BARBE